

SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 07 MARS 2024

2024-02 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES « Etudes INTERREG / ResNRJWater »

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept mars, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Délégué titulaire		Présentiel	Visio	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x			
DUNET Frédéric	1 ^{er} Vice-Président		x		
BERTIN Patrick	2 ^{ème} Vice-Président			x	
DAVID Dominique	3 ^{ème} Vice-Président		x		
MEYER Didier	4 ^{ème} Vice-Président		x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	x			
TAILLANDIER Yves	6 ^{ème} Vice-Président	x			
CAILLON Philippe	7 ^{ème} Vice-Président	x			

Affichage le 11/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), et notamment 6-3,

Considérant que TE44 exerce au lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce également au lieu et place de ses membres qui leur en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à éviter les renforcements des réseaux.

Considérant que la candidature de TE44 / SEM ENR44 au programme Interreg Nord-Ouest Europe (ENO) a été retenu, programme de coopération territoriale européenne visant à soutenir un développement équilibré dans toute la région, rendant toutes les régions plus résilientes et contribuant à une meilleure qualité de vie et au bien-être de tous les citoyens du périmètre territorial prédéfini,

Considérant que le programme 2021-2027 vise notamment à promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires de l'ENO dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes,

Considérant qu'à cet effet, le programme lié « ResNRJwater », pour lequel le groupement TE44 / SEM ENR44 est lauréat, a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire, optimiser les consommations d'énergie autour du cycle de l'eau, avec une subvention des coûts potentiels à hauteur de 950 000€ (env. 60% des coûts réels).

Considérant qu'en pratique, il est envisagé de construire 4 installations pilotes de production ENR sur des stations d'épurations en vue de généraliser ce type d'installation à l'avenir, et que TE44 a à charge la réalisation des études de faisabilité dudit projet.

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire de passer un marché public pour la réalisation d'études de faisabilité et d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage au suivi du programme INTERREG.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Marché public de prestations intellectuelles
- Non alloti - pour préserver l'homogénéité de la prestation à réaliser
- Passé selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (MAPA)
- Montant maximum fixé à 110 000 € HT
- Durée : 1 an
- Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
 - Valeur technique /70%
 - Adéquation des moyens humains mis à disposition pour réaliser la prestation /35%

- Pertinence de la méthodologie proposée pour réaliser la prestation /35%
 - Compréhension du projet et de ses enjeux /10%
 - Qualité et pertinence de la méthodologie du projet pour arriver aux résultats attendus /15%
 - Pertinence du calendrier proposé/10%
- Valeur financière /30%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « réalisation d'études pour la solarisation des stations d'épurations de Loire-Atlantique et accompagnement technique du projet ResNrjWater », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

Délégués en exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**